



Informations diverses concernant la ligue interservices de garde LIG

Suite à plusieurs années extraordinaires, nous poursuivons notre intention de motiver les jeunes à se dépenser dans le cadre d'activités sportives, de la ligue compétitive prônant le dépassement et l'esprit sportif. Voici quelques informations concernant le fonctionnement de l'équipe et de la ligue.

Éligibilité et inscription

Un formulaire d'inscription sera donné à tous les élèves de la troisième à la sixième année. Le nombre de participants est limité à **22 jeunes pour le hockey, 22 joueurs pour le soccer et 20 pour le cheerleading, par équipe**. Si le nombre d'inscriptions dépasse les vingt jeunes, une sélection sera effectuée. Les critères de sélection sont : l'intérêt, la capacité, le comportement.

Frais d'activité

Des frais d'activités annuels vous seront facturés pour chaque enfant admis dans les équipes. Ces frais contribuent à l'adhésion à la ligue et les frais afférents (encadrement, déplacement, etc.). Aussi, les frais de garde associés à la présence des élèves lors des entraînements hebdomadaires ainsi que lors des journées de tournoi sont applicables. Les frais ne sont pas remboursables en cas d'abandon de l'activité par l'enfant, le retrait par les parents ou le retrait (pour problèmes de comportement ou d'attitude) par l'administration de l'équipe.

Entraînements et matchs

Un entraînement aura lieu 1 à 2 fois semaine sur l'heure du dîner et/ou en fin de journée et/ou lors d'une journée pédagogique. Si des entraînements pré-matchs étaient nécessaires, vous en seriez avisés chaque fois. **Chaque membre de l'équipe se doit d'être présent à chaque entraînement et à chaque match.** En adhérant à la ligue, les Services de garde s'engagent à effectuer des entraînements hebdomadaires et à se mesurer à d'autres Services de garde selon un calendrier établi. Il y a en moyenne un match prévu par mois.

La ligue

La ligue Interservices de Garde (L.I.G.) des Services de garde de la C.S.D.P.S. existe depuis plusieurs années. La ligue est dirigée par un comité et une personne est engagée pour l'organisation technique. La ligue a son code de conduite et ses règlements. Chaque équipe est associée à une équipe de supporteurs (cheerleaders), qui est présente pour chaque match. Les matchs sont encadrés par un arbitre mandaté d'appliquer les règlements officiels de la ligue. Lors d'une journée pédagogique en avril, un tournoi de hockey sera organisé pour l'ensemble des équipes. La saison se clôturera par une compétition de cheerleading.

Nom de l'équipe

Les Monarques du Petit-Prince. Chaque joueur portera un gilet de hockey ou de soccer aux couleurs de l'équipe avec un numéro et un pantalon court assorti. Les supporteurs arboreront les couleurs de l'équipe sur leur uniforme de cheerleading : chandail, jupe, boucle pour les cheveux et chaussettes.

Équipements

Pour des raisons de sécurité, chaque joueur portera une paire de lunettes protectrices et aura un bâton de hockey. Le gardien de but porte quant à lui un équipement complet. Le port d'un protecteur buccal est laissé à la discrétion de chacun. Pour des raisons de confort et d'hygiène, nous vous demandons de fournir un t-shirt que le joueur portera sous son gilet de hockey. Le port de pantalon de sport est obligatoire pour les entraînements et pour les matchs. Les espadrilles sont obligatoires pour le hockey et le soccer. Pour le cheerleading, nous vous demanderons une espadrille blanche.

Matches

Nous ferons des matchs à domicile et nous irons visiter d'autres écoles à quelques reprises. Dans ce cas, nous voyagerons les enfants par un transporteur scolaire. Lors des matchs il est possible d'y assister. Vous recevrez un rappel concernant l'horaire des parties avant chacune d'elles. **Le transport aller-retour sera offert cette année.**